



le 22 avril 2017

Chère Madame, cher Monsieur,

Créée en 2010 par la Fédération de Charité Caritas Alsace et placée sous l'égide de la Fondation Caritas France, la Fondation Alsace Solidarité lutte contre les inégalités et les situations d'exclusion. Elle répond à une ambition forte : rassembler toutes les énergies indispensables au combat contre les pauvretés.

Emploi, formation, insertion professionnelle, hébergement, sécurité alimentaire, éducation, sortie de l'exclusion par l'accès aux loisirs et aux vacances, soutien à la parentalité : nous finançons et nous accompagnons des projets innovants qui répondent durablement aux besoins essentiels des personnes les plus fragilisées.

Avec la Fondation Alsace Solidarité, les personnes assujetties à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) peuvent aujourd'hui nous soutenir dans notre mission tout en profitant d'une véritable opportunité fiscale.

En effet, vous le savez, l'État français encourage votre générosité et vous permet de dédier une partie de vos impôts aux causes qui vous tiennent à cœur.

Un don à la Fondation Alsace Solidarité peut vous permettre de bénéficier d'une déduction fiscale équivalant à 75 % du montant de votre soutien. Ainsi, c'est vous qui décidez de l'utilisation de votre impôt.

Pour vous qui partagez avec nous des valeurs chrétiennes et humaines fondamentales, attribuer votre ISF à la Fondation Alsace Solidarité, c'est vraiment agir en parfaite cohérence avec vos convictions personnelles.

Oui, la vraie richesse est bien celle qui témoigne de notre volonté de tendre la main aux plus humbles d'entre nous.

Merci de nous soutenir!

Jean-Marie Schiffli Président



Important : Si vous n'êtes pas concerné(e) par l'ISF, vous pouvez profiter d'une réduction fiscale de 66 % déductible de votre impôt sur le revenu. Merci de votre générosité!

Vos contacts

Marc Kusterer et Laurent Hochart

Tél: 03 88 22 76 59

Mél: contact@fondation-alsace-solidarite.org

Fondation Alsace Solidarité